

CIFQ – Atelier Séchage du bois

La gestion de la demande de puissance (GDP) Une offre en évolution



Simon Roy, délégué veille stratégique
avril 2026

Mise à jour de l'option de gestion de la
demande de puissance

Aujourd'hui

-
- 1 Contexte et rappel des grandes lignes de l'option GDP
 - 2 Modalités de l'option GDP Latitude
 - 3 Modalités de l'option GDP Engagement
 - 4 Accompagnement de la clientèle d'affaires
 - 5 Conclusion
-

1

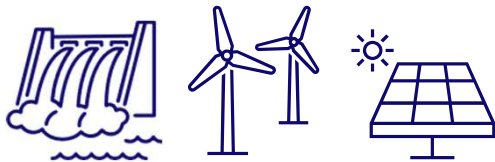
**Contexte
et rappel
des grandes lignes
de l'option GDP**

Contexte énergétique

Un plan d'action ambitieux

11 000 MW

Puissance additionnelle



L'équivalent du tiers de la capacité de production actuelle du réseau d'Hydro-Québec

21 TWh

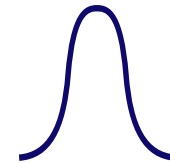
Efficacité énergétique



L'équivalent de la consommation annuelle de plus de 1,2 million de ménages

3500 MW

Réduction de la puissance



L'équivalent de la puissance combinée de la centrale **Manic-5** et des centrales du complexe de **la Romaine**

Contexte énergétique

Une performance remarquée par la clientèle d'affaires en gestion de la demande de puissance (GDP) 2025-26

+ 1 800

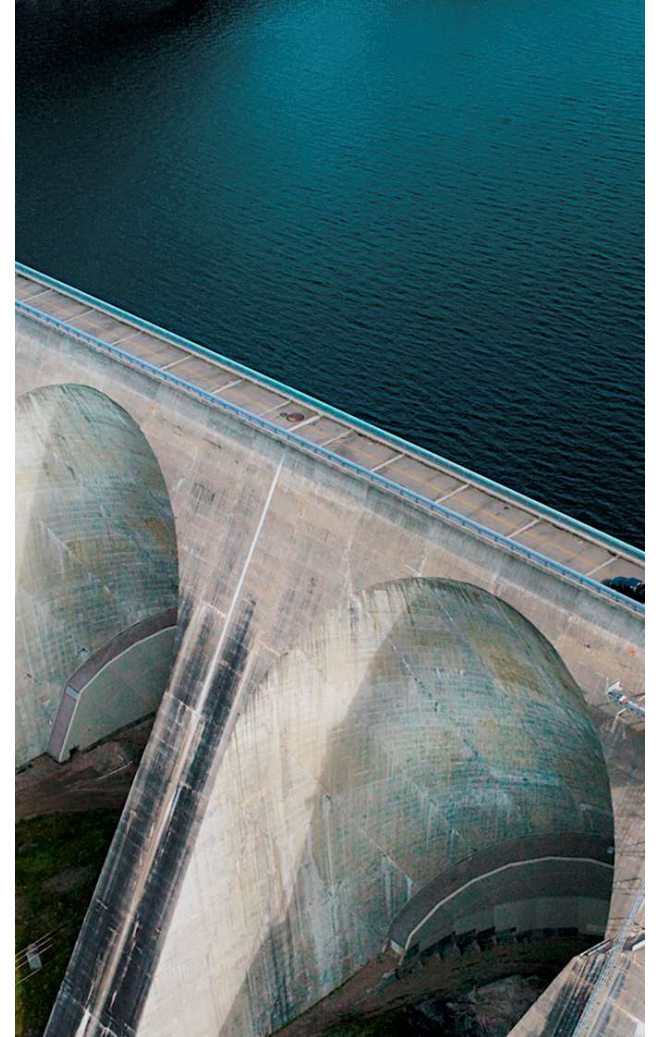
Megawatts (MW) d'effacement

242 000

Résidences en équivalence de consommation évitée lors des événements de pointes hivernales

2 500

Entreprises et organisations participantes



Contexte énergétique

Un potentiel à exploiter dans les scieries du Québec

64

Sites participants (34 entreprises)

+1

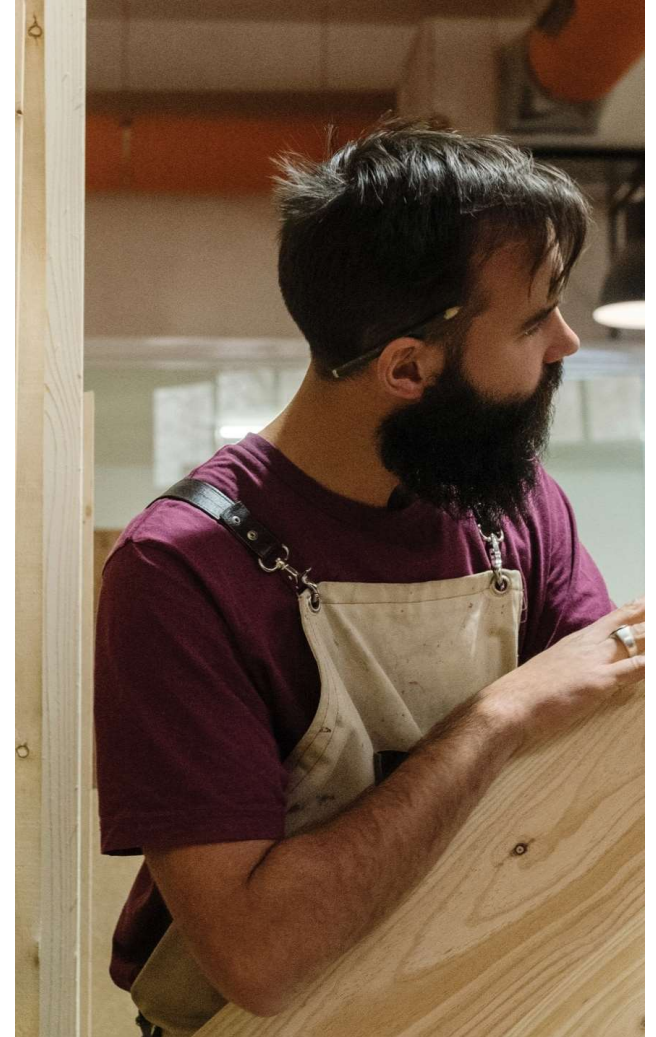
Million (\$) en crédits octroyés

+16

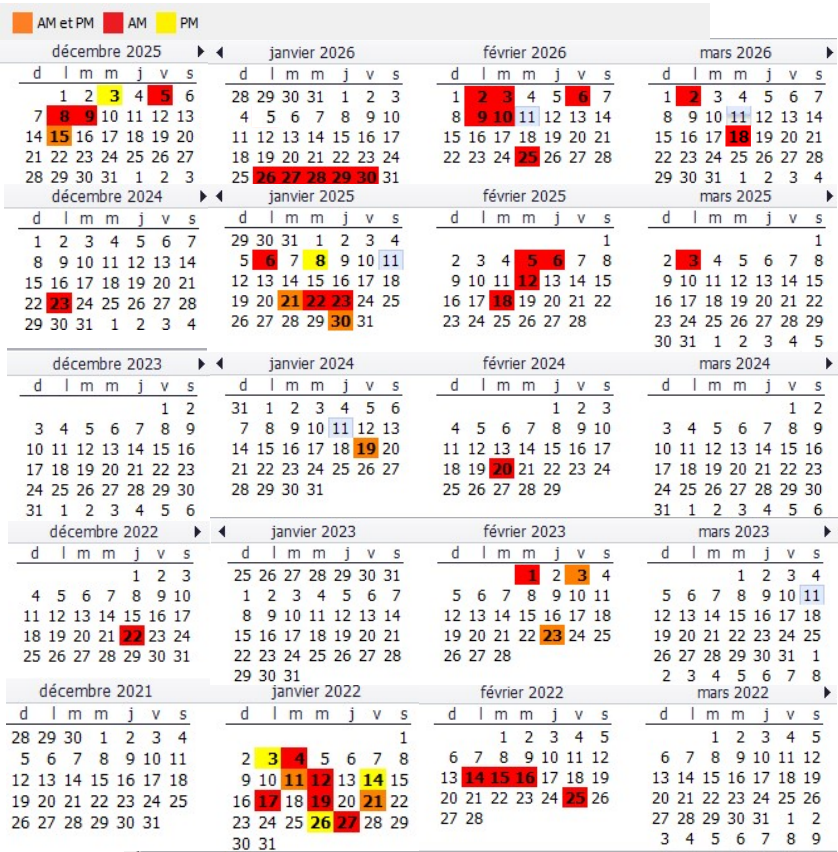
Megawatts (MW) d'effacement

X2

Nous évaluons qu'il est possible de
doubler la valeur des crédits dans cette
industrie



Historique des événements de pointe



Saison	Nombre d'événements Option GDP Engagement	Nombre total d'heures
2025-2026	23	99

Saison	Nombre d'événements Option GDP actuelle	Nombre total d'heures
2025-2026	19	59
2024-2025	14	45
2023-2024	3	10
2022-2023	6	20
2021-2022	16	53
Moyenne sur 5 saisons	12	37
2020-2021	8	25
2019-2020	5	16
2018-2019	11	35
2017-2018	7	25
Moyenne sur 9 saisons	10	32

Deux nouvelles versions de l'option de gestion de la demande de puissance offrant plus de flexibilité

Option GDP actuelle



- **Aucun choix** pour s'adapter à la réalité du client
Possibilité de 100 heures d'événement de pointe, mais moyenne de 30 heures pour les 8 derniers hivers
- **Crédit dégressif**
- **Aucune pénalité*** mais **maximum de 4 événements manqués**

Option d'électricité interruptible (OEI)



- **Aucun choix** pour s'adapter à la réalité du client
Possibilité de 100 heures d'interruption mais celles-ci sont **rarement utilisées en totalité**
- **Crédit peu attractif**
- Pénalité si la puissance interruptible déterminée n'est pas respectée

* Le terme « primes de dépassement » est utilisé dans le document [Tarifs d'électricité](#) en vigueur le 1^{er} avril 2026.

Option GDP Latitude

- **Choix** du nombre d'heures d'événement de pointe par hiver, par tranche de 20 heures (**soit de 20 à 100 heures**), et du niveau de participation, soit **la semaine seulement ou la semaine et la fin de semaine**
- **Crédit progressif**
- Aucune pénalité* mais **participation à au moins 50 % des événements** pour avoir droit au crédit

GDP Engagement

- **Choix** du nombre d'heures d'événement de pointe par hiver, par tranche de 20 heures (soit de 20 à 100 heures), du niveau de participation, soit la semaine seulement ou la semaine et la fin de semaine, et du nombre d'événements par jour
- **Crédit progressif et attractif**
- Pénalité* si la puissance interruptible déterminée n'est pas fournie



2

**Modalités
de l'option
GDP Latitude**

Modalités de participation

Événements ayant lieu en semaine

- Nombre maximal **d’heures d’événements de pointe en semaine** au choix du client.
- Plus le nombre d’heures est élevé, plus le crédit est important.

Sous-options pour les événements ayant lieu en semaine (heures)	Crédit 2026* (\$/kW de PIE)	Exemple de crédit (\$) (pour une PIE de 100 kW)
20	44,64	4 464
40	74,74	7 474
60	85,12	8 512
80	92,39	9 239
100	99,66	9 966

* Selon le document [Tarifs d’électricité](#) en vigueur le 1^{er} avril 2026.

Événements ayant lieu en fin de semaine (facultatifs)

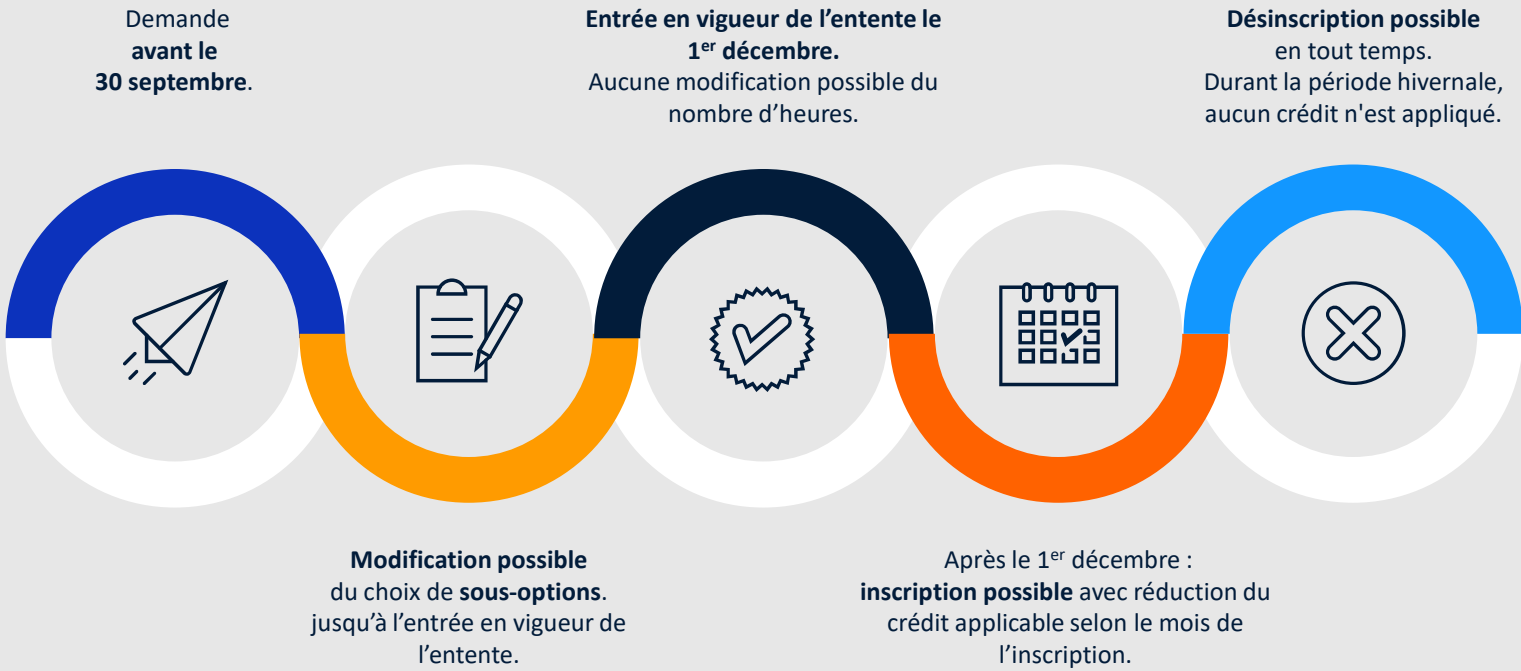
- Possibilité de participer aussi les samedis et dimanches, jusqu’à un maximum de 100 heures d’événement de pointe.
- Comptabilisation distincte de celle des événements ayant lieu en semaine.

Sous-option FDS Événements ayant lieu en fin de semaine (heures)	Crédit 2026* (\$/kW de réduction de puissance /événement)	Crédit suppl. (\$) (pour une réduction de puissance de 100 kW lors de 3 événements en matinée et de 4 événements en fin de journée, soit 25 heures)
100	1,87 / événement de 3 heures 2,51 / événement de 4 heures	$\begin{aligned} & 3 \times 187 \\ & + 4 \times 251 \\ & = \mathbf{1\,565\ \$} \end{aligned}$



Les crédits sont appliqués à la facture après la période d’hiver.

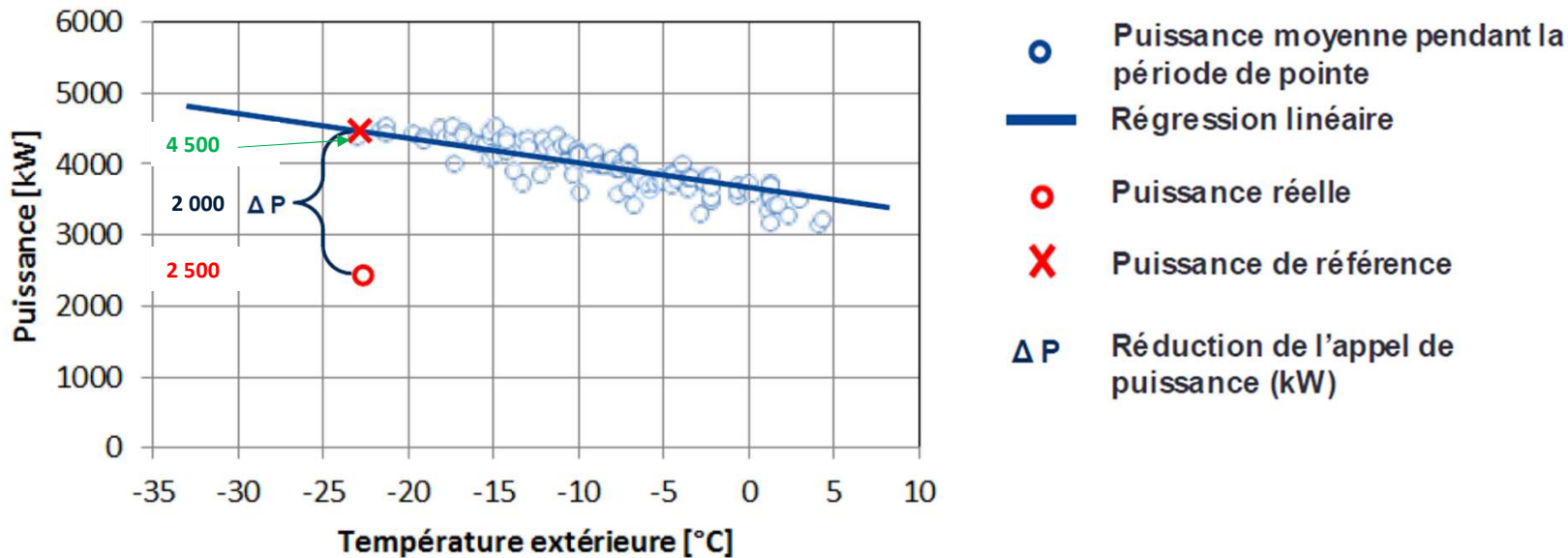
Modalités d'inscription



Calcul du crédit

Option avec 40 heures d'événement de pointe, sans jours de fin de semaine

- Réduction basée sur une **régression linéaire**, comme dans l'option GDP actuelle
- Lors d'un événement de pointe, on calcule la différence entre la puissance de référence et la puissance réelle.



En résumé, l'option GDP Latitude

Remplace l'option GDP actuelle à compter du **1^{er} avril 2026**.
En juin, **transfert de la clientèle inscrite** à l'option actuelle, qui passera à **l'option GDP Latitude avec 40 heures** d'événement de pointe, **sans jours de fin de semaine**.

Possibilité de choisir le nombre maximal d'heures d'événement de pointe selon le contexte d'exploitation.

Crédit plus avantageux pour la clientèle qui offre plus d'heures.

Crédit supplémentaire pour la clientèle qui participe aux événements de pointe ayant lieu la **fin de semaine**.

S'adresse aux clients **dont la moyenne des réductions de puissance est d'au moins 10 kW** pour l'hiver, mais qui **ne prennent pas un engagement précis quant à la puissance interruptible**.

3

**Modalités
de l'option
GDP Engagement**

Modalités applicables aux événements de pointe



Hydro-Québec va recourir de plus en plus aux moyens de gestion de la demande de puissance. Le client doit s'assurer d'être en mesure de réduire l'appel de puissance pendant toutes les heures visées.

Le client **s'engage à ne pas utiliser une puissance interruptible déterminée** durant l'ensemble des heures d'événement de pointe.

Pour respecter son engagement, **il choisit la sous-option qui lui convient, en fonction de la réalité de son entreprise ou organisation. Ce choix détermine :**

- le **nombre maximal d'heures** d'événement de pointe par période d'hiver ;
- la ou les **périodes de la semaine** où il participe aux événements ;
- le **nombre d'événements de pointe par jour**.

Plus le client offre de disponibilité, plus le crédit est élevé.

S'il ne respecte pas son engagement, des pénalités (primes de dépassement) s'appliquent.

Nombre d'heures d'événement de pointe	Fin de semaine	Crédit fixe (\$/kW)	Crédit variable selon le nombre d'événements de pointe par jour (¢/kWh)	
			Maximum 1 événement par jour	Maximum 2 événements par jour
20 heures (5 événements)	Non	51,91	5,19 ¢	36,33 ¢
	Oui	53,98		
40 heures (10 événements)	Non	67,48		
	Oui	69,55		
60 heures (10 événements)	Non	69,55		
	Oui	71,63		
80 heures (20 événements)	Non	71,63		
	Oui	73,71		
100 heures (25 événements)	Non	73,71		
	Oui	75,78		

Selon le document [Tarifs d'électricité](#) en vigueur le 1er avril 2026.

Modalités applicables en cas de dépassement (prix à payer)

- Aucun crédit variable n'est appliqué pour l'heure où il y a dépassement.
- Lorsque le seuil n'est pas respecté, une prime est appliquée sur les kW en « dépassement », pour chaque période de 15 minutes.
- La prime varie selon qu'il s'agit d'un premier ou d'un deuxième événement de pointe.
- Les primes s'additionnent jusqu'à atteindre le montant maximal de la prime de dépassement par événement de pointe.
- La prime par événement est déduite du crédit fixe, qui est tout de même appliqué à la facture du client.

Prime de dépassement (pénalités)

Événement	Prime de dépassement (\$/kW)	Prime maximale par événement (\$/kW engagé)	Prime maximale pour la période d'hiver
1 ^{er} événement avec un dépassement	1,568	6,28	150 % du crédit fixe
Événements subséquents	4,47	17,90	

Exemple

Événement	Prime de dépassement (\$/kW)	Prime maximale par événement (\$/kW)	Prime maximale pour la période d'hiver
	Dépassement de 250 kW pendant 2 périodes de 15 minutes	Ex. : 4 000 kW	Ex. : pour 4 000 kW, 100 heures, du lundi au dimanche, 2 événements par jour
1 ^{er} événement avec un dépassement	500 kW x 1,568 \$/kW = 784 \$	4 000 kW x 6,28 \$/kW = 25 124 \$	303 124 \$ x 150 % = 454 686 \$
Événements subséquents	4,47 \$/kW = 2 237 \$	4 000 kW x 17,90 \$/kW = 71 588 \$	

Autres modalités

Crédit appliqué à chaque facture de la période d'hiver

Seul le crédit lié au rodage d'une charge interruptible additionnelle est appliqué après la période d'hiver.

Crédit pour engagement pluriannuel

- 5 % X crédit fixe pour un engagement de 2 ans
- 10 % X crédit fixe pour un engagement de 3 ans

Crédit pour préavis plus court

Crédit supplémentaire de 72,67 ¢/kWh* dans le cas d'un préavis plus court (au moins 2 heures avant l'événement)

Rodage d'une charge interruptible additionnelle

- Aucune prime applicable
- Engagement visant une charge interruptible additionnelle : au moins 500 kW

Périodes de reprise applicable au client au tarif L

- À la suite du premier événement
- Entre 22 h et 6 h, du lundi au jeudi, ou entre 22 h le vendredi et 6 h le lundi

* Selon le document [Tarifs d'électricité](#) en vigueur le 1^{er} avril 2026.

En résumé, l'option GDP Engagement

Est **plus payante** que l'option GDP Latitude, **mais vient avec un risque** de pénalité* si l'engagement n'est pas respecté.

Offre plus de **flexibilité** dans les choix de participation que l'option GDP Latitude.

S'adresse à la **clientèle expérimentée** qui :

- ✓ **maîtrise la gestion de son appel de puissance ;**
- ✓ **peut s'engager à respecter la réduction de puissance déterminée,** pendant l'ensemble des heures comprises avec la sous-option choisie ;
- ✓ **accepte le risque financier de la pénalité*.**

Si vous souhaitez comprendre le calcul des crédits avec l'option GDP Engagement, communiquez avec votre délégué ou déléguée.

* Le terme « primes de dépassement » est utilisé dans le document [Tarifs d'électricité](#) en vigueur le 1^{er} avril 2026.

4

**Accompagnement
de la clientèle d'affaires**

Prévisibilité des événements de pointe

Les probabilités qu'un événement de pointe soit déclenché dans la semaine à venir figureront sur une page informationnelle.

Fréquence de mise à jour

- Lundi
- Mercredi
- Vendredi

Les événements de pointe réels correspondent à ceux qui figurent dans les avis d'événement de pointe qui sont transmis à la clientèle.

OPTION DE GESTION DE LA DEMANDE DE PUISSANCE

Périodes d'interruption

Vous désirez planifier les mesures à prendre en vue des interruptions qui seront demandées par Hydro-Québec ? Le tableau suivant devrait vous être utile, notamment pour planifier vos effectifs*.

Tableau des périodes d'interruption possibles

Affichage des probabilités qu'une interruption soit demandée par Hydro-Québec selon le niveau de participation.

Sélectionnez votre niveau de participation

GDP Affaires

La mention **ND** (données non disponibles) sera affichée en cas de difficulté de mise à jour ou en dehors de la période hivernale, soit du 1er décembre au 31 mars.

	Avant-midi	Après-midi
Lundi 2025-10-13	Faible	Moyenne
Mardi 2025-10-14	Moyenne	Faible
Mercredi 2025-10-15	Moyenne	Moyenne
Jeudi 2025-10-16	Moyenne	Forte
Vendredi 2025-10-17	Forte	Forte
Samedi 2025-10-18	Faible	Faible
Dimanche 2025-10-19	Faible	Faible

[Prévisions relatives aux événements de pointe](#)

Estimer les crédits annuels

Calculez le crédit que vous pourriez recevoir

Estimez en quelques secondes le crédit auquel votre entreprise pourrait avoir droit en participant du lundi au vendredi.

Sélectionnez un nombre maximal d'heures de participation par hiver.

100 heures

Entrez la puissance interruptible estimée (au moins 10 kW)

200

Calculer le crédit

Crédit applicable :

19 931,60 \$

Il s'agit d'une estimation basée sur les données saisies. Hydro-Québec ne garantit pas l'atteinte de la puissance interruptible ni du crédit potentiel. Cette estimation ne comprend pas le crédit facultatif de fin de semaine.

Crédit fixe

Le crédit fixe correspond au crédit appliqué sur la facture en échange.

Choix :	Crédit (par kilowatt)	
Nombre d'heures maximale par hiver		
20 heures	Lundi au vendredi 51,91 \$/kW	Lundi au dimanche 53,98 \$/kW
40 heures	Lundi au vendredi 67,48 \$/kW	Lundi au dimanche 69,55 \$/kW
60 heures	Lundi au vendredi 69,55 \$/kW	Lundi au dimanche 71,63 \$/kW
80 heures	Lundi au vendredi 71,63 \$/kW	Lundi au dimanche 73,71 \$/kW
100 heures	Lundi au vendredi 73,71 \$/kW	Lundi au dimanche 75,78 \$/kW

Comment le crédit fixe est-il calculé ?

Le crédit fixe correspond au produit de l'objectif de réduction de puissance par le montant du crédit pour chaque kilowatt. Le crédit total est appliqué sur les factures de la période d'hiver.

Crédit fixe
Objectif de réduction de puissance (kW), s'il est réalisé, × crédit fixe par kilowatt (\$/kW) = montant du crédit fixe (\$)

Programme Solutions efficaces – Offre simplifiée

Mesures d'automatisation des stratégies de GDP



Programmation

- Programmation des stratégies de GDP dans le système d'automatisation du bâtiment (SAB)
- SAB existant fonctionnel ainsi que tous les capteurs et actionneurs des différents systèmes

Bâtiment avec SAB



Programmation et points de contrôle

- Programmation des stratégies de GDP dans le SAB
- Ajout de capteurs et d'actionneurs au SAB existant des séquences de gestion de l'appel de puissance

Bâtiment avec SAB



Programmation, points de contrôle et installation d'un SAB

- Installation d'un SAB et des points de contrôle que même que programmation des séquences de gestion de l'appel de puissance

Bâtiment sans SAB

Mise à jour de la rémunération incitative de l'offre simplifiée (OSE) pour les partenaires

Règles de calcul – Structure par palier

Palier d'appui financier	Pourcentage de rémunération incitative ¹ applicable à chaque palier	Rémunération incitative maximale par projet ^{2, 3, 4}
Moins de 10 000 \$	10 %	De 100 \$ à 1 000 \$
De 10 000 \$ à < 20 000 \$	11 %	De 1 000 \$ à 2 100 \$
De 20 000 \$ à < 40 000 \$	12 %	De 2 100 \$ à 4 500 \$
De 40 000 \$ à < 80 000 \$	13 %	De 4 500 \$ à 9 700 \$
De 80 000 \$ à < 160 000 \$	14 %	De 9 700 \$ à 20 900 \$
160 000 \$ et plus	15 %	De 20 900 \$ à 50 000 \$

- 1. Le pourcentage indiqué s'applique uniquement à la tranche marginale et non au projet.
- 2. Aucun seuil minimal de l'appui financier n'est requis pour recevoir la rémunération incitative.
- 3. Le seuil maximal de la rémunération incitative par projet est de 50 000 \$.
- 4. À des fins de simplification, les montants ont été arrondis à la valeur entière la plus proche.

5

Conclusion

À retenir ...



Participer

Inscrire ses comptes via l'espace
client affaires



Collaborer

Faites affaires avec les délégués
commerciaux d'Hydro-Québec,
les ressources techniques et les
firmes partenaires pour
maximiser vos performances



Performer

Appuis financiers à l'implantation
Crédits de facturation annuels
selon la performance



Merci !